

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

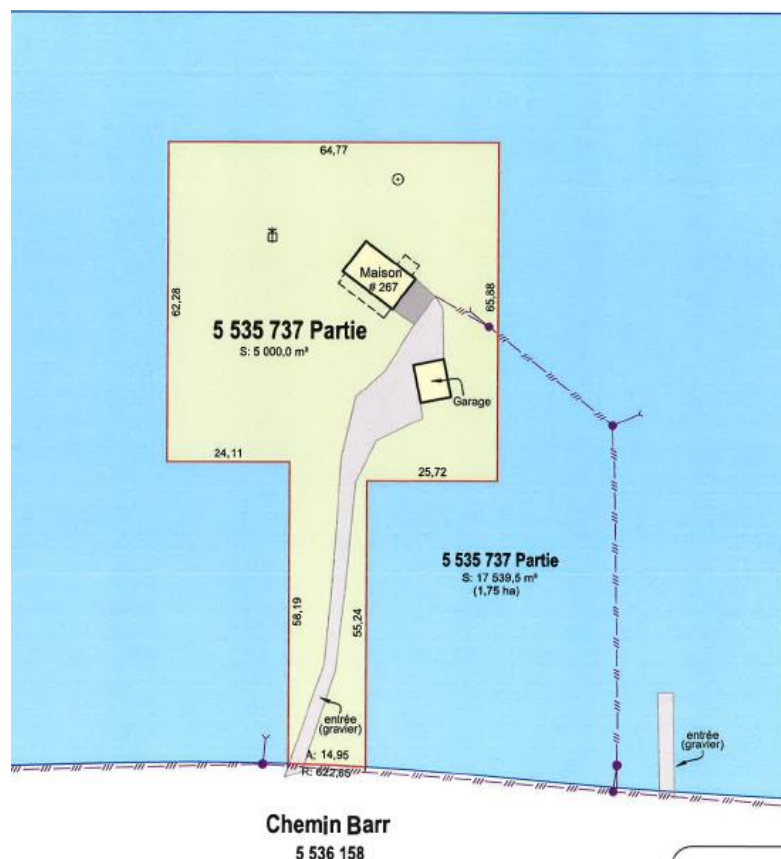
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, que lors de la session ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 5 décembre 2022 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour le lot à créer 5 535 737 partie, 267 chemin Barr.

Nature et effets :

La nature de la dérogation mineure s'applique au lot 5 535 737 partie qui est projeté avec un frontage au chemin Barr de 14.95 mètres. Le règlement de lotissement numéro 448, exige un frontage au chemin de 50 mètres pour les lots non desservis.

Identification du site concerné :

Cette propriété est située au sur le lot 5 535 737, 267 chemin Barr.



But de la demande :

Cette demande a pour but d'autoriser la création d'une superficie de 5000 m2 afin de se prévaloir du droit acquis résidentiel en vertu de la LPTAA.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Canton de Cleveland, ce 8 novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec, cet avis est donné à Canton de Cleveland, le 8 novembre 2022.